

Avis n° 2021/11-13
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Technologie
École nationale supérieure d'arts et métiers

École

Nom :	École nationale supérieure d'arts et métiers
Sigle :	ENSAM
Type :	Public
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille, Metz, Paris

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École nationale supérieure d'arts et métiers
Spécialité :	Technologie
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Sites de la formation :	Bordeaux-Talence et Châlons-en-Champagne

Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal) et Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Technologie, sur les sites de Bordeaux-Talence et de Châlons-en-Champagne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2023-2024	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mener les actions correctives prévues pour atteindre à la rentrée 2022 l'ensemble des seuils minimum des critères de l'arrêté, en particulier sur la part d'intervenants du monde socio-économique sur les 2 sites et d'enseignants chercheurs à Châlons-en-Champagne ;
- Limiter les poursuites d'études au sein de l'école pour que celles-ci restent minoritaires ;
- Amplifier l'exposition pour tous à la recherche en généralisant la mise en œuvre d'une démarche expérimentale ;
- Intégrer dans la scolarité une expérience obligatoire à l'étranger d'au moins 4 semaines consécutives ;
- Harmoniser et systématiser l'évaluation des enseignements et le pilotage des actions correctives associées ;
- Combler les écarts entre les maquettes pédagogiques des 2 campus ;
- Développer les échanges de pratiques et les activités partagées entre campus ;
- Mettre en place un suivi des emplois à moyen terme ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 16 novembre 2021.

La Présidente
Elisabeth CRÉPON

